

AR PREFECTURE

006-210600110-20200724-0\_5-DE  
Reçu le 30/07/2020



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05 – METROPOLE NICE COTE D'AZUR : DESIGNATION DES  
REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION  
INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)

Séance Publique Ordinaire du 24 JUILLET 2020  
A 10 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Charlotte MARC, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, Mme Marie Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN.

PROCURATIONS : M. Grégory PETITJEAN à M. Patryk OCHOCINSKI, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Sophie REID à Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Alexandra CANAL à Mme Charlotte MARC, M. Gérald MARIN à Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER à M. Douglas MARTIN.

QUORUM : 14  
PRESENTS : 20  
VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 16 juillet 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20200724-0\_5-DE  
Reçu le 30/07/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2020

V – METROPOLE NICE COTE D'AZUR : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint délégué aux finances

Le Conseil Municipal ayant été renouvelé à la suite du scrutin du 15 mars 2020, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Aux termes de l'article 1650 A du code général des impôts, la CIID est composée de 10 membres titulaires et de 10 suppléants. Elle est présidée par le président de la Métropole ou un élu délégué. La nomination des commissaires se déroulera en trois phases :

Chacune des 49 communes de la Métropole Nice Côte d'Azur désignera par une délibération de son conseil municipal, deux membres.

A partir de cette première liste, le conseil métropolitain dressera une liste de 40 noms, 20 titulaires et 20 suppléants ; celle-ci sera soumise au directeur départemental des finances publiques qui procédera à la nomination des 10 commissaires titulaires et des 10 suppléants.

Aussi, nous devons donc procéder à la désignation de deux membres.

Ces personnes désignées doivent être assujetties à l'une des quatre taxes directes locales ; elles peuvent être des élus, des agents de la commune mais aussi de simples contribuables et devront remplir les conditions suivantes :

- Etre de nationalité française ou ressortissant de la communauté européenne,
- Etre âgé de 25 ans au moins,
- Jouir de ses droits civils,
- Etre familiarisé avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

AR PREFECTURE

006-210600110-20200724-0\_5-DE  
Reçu le 30/07/2020



- Sur proposition de Monsieur le Maire, les élus contribuables suivants, domiciliés sur le territoire de la commune ont été désignés en qualité de représentants de la commune de Beaulieu-sur-Mer en vue de la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :

NOM – PRENOM	ADRESSE	DATE NAISSANCE	IMPOSITIONS DIRECTE LOCALES
ROUX Roger	2021, bd Edouard VII – 06310 BEAULIEU SUR MER	07/11/1962	Taxe Foncière – Taxe d’habitation
ALEXANDRE Didier	13 rue F. de May – 06310 BEAULIEU SUR MER	31/12/1960	Taxe Foncière – Cotisation Foncière des entreprises

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Roger ROUX